



SEANCE DU
15 décembre 2025

OBJET DE LA
DELIBERATION

SUBVENTIONS
ANNUELLES 2025

BONUS ATTRIBUE
AUX ASSOCIATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 15 décembre 2025

Le quinze décembre deux mille vingt-cinq à 19 heures 00, les membres du conseil Municipal de la Commune de DOURGES se sont réunis suite à la convocation qui leur a été adressée le 9 décembre 2025 par Monsieur Tony FRANCONVILLE, Maire, conformément aux articles L 2121-10 à L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : M. FRANCONVILLE Tony. Mme BARLET Stéphanie. M. THUILLIEZ Laurent. Mmes WERQUIN Mildred (Proc. De M. HENAU CHRISTOPHE). DOUTERLUNGNE Marine. M. RICHARD Frédéric. Mmes MIJUIN Peggy. POCLET Dominique. CASSEZ Laëtitia. CABOCHE Cécile. LEMAIRE Sabrina. DUBOIS Jeanne-Marie (Proc. De M. SZYSZKA Jacques). MM. MARTIN Bernard (Proc. De M. VANDERSTEEN Pascal). RUCAR André. SLEZAK Jimmy. GIBOIRE Antoine. Mmes MADAU Graziella. JORION Geneviève. LEFEBVRE Marie-José. M. DUMON Michel (Proc. De M. BLONDEAU Nathalie). Mme KACZYNSKI Marianne.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Mme BLONDEAU Nathalie. MM. HENAU CHRISTOPHE. VANDERSTEEN Pascal. SZYSZKA Jacques.

Absents : MM. THERY Éric. DEBEAUMONT Pierre. Mmes LEWILLE Laura. ANDRE Laëtitia.

Secrétaire de séance : Mme DOUTERLUNGNE Marine.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que lors de la séance du 3 avril dernier, le Conseil Municipal a décidé d'octroyer un bonus de 100 euros aux associations percevant moins de 1 000 euros de subvention et qui participeront à au moins 3 animations municipales dans l'année.

Il propose d'attribuer un Bonus de 100 € aux Associations suivantes répondant aux critères :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2025	BONUS
ACPG-CATM-TOE	600,00 €	100,00 €
Amicale Polonaise	300,00 €	100,00 €
Danc' modern	0,00 €	100,00 €
La Compagnie Harponlieu	0,00 €	100,00 €
Repair Café	300,00 €	100,00 €
Société de Tir	900,00 €	100,00 €
TOTAL		600,00 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission « Finances - Vie Scolaire » du 3 décembre 2025,

Et après en avoir délibéré, par 21 Voix Pour (*M. FRANCONVILLE Tony. Mme BARLET Stéphanie. M. THUILLIEZ Laurent. Mmes WERQUIN Mildred (Proc. De M. HENAU Christophe). DOUTERLUNGNE Marine. M. RICHARD Frédéric. Mmes MIJUIN Peggy. POCLET Dominique. CASSEZ Laëtitia. CABOCHE Cécile. LEMAIRE Sabrina. MM. RUCAR André. SLEZAK Jimmy. GIBOIRE Antoine. Mmes MADAU Graziella. JORION Geneviève. LEFEBVRE Marie-José. M. DUMON Michel (Proc. De M. BLONDEAU Nathalie). Mme KACZYNSKI Marianne*) **et 4 Abstentions** (*Mme DUVOIS Jeanne-Marie (Proc. De M. SZYSZKA Jacques). M. MARTIN Bernard (Proc. De M. VANDERSTEEN Pascal)*).

- DECIDE d'attribuer un Bonus de 100 € aux Associations Dourgeoises listées ci-dessus.

- PRÉCISE que la dépense correspondante est prévue au budget de la Commune.

- RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait en séance les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,

Tony FRANCONVILLE



REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216202747-20251215-DEL202502-D